

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.098

L'An Deux Mille Trois, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

22 SEPTEMBRE 2003

DATE D'AFFICHAGE

22 SEPTEMBRE 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA-TERRIEN, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST représenté par M. LE GUEUT
MME GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE
M. LIBOUBAN représenté par M. CHABANEAU
M. POTENNEC représenté par M. CAU
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AMENAGEMENT D'UN MARCHE PROVISOIRE SOUS TIVOLIS
AVENANT AU LOT N° 1 : LOCATION ET INSTALLATION DE TIVOLIS

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 12 août 2002, le Conseil Municipal a approuvé les marchés relatifs à l'aménagement d'un marché provisoire sous tivolis.

Or à la demande de la Ville, l'entreprise SF PROTECTION s'est employée à renforcer ses équipes lors du démontage des chapiteaux de façon à libérer le parking du marché central plus rapidement soit en 2 jours 1/2 au lieu d'une semaine comme prévu initialement.

Cette prestation engendre une plus-value au marché (variante + option) de 5.475,00 Euros HT soit 6.548,10 Euros TTC.

Le montant du marché est ainsi porté de 150.090,82 Euros TTC à 156.638,92 soit une augmentation de 4,36 %.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver l'avenant au lot n° 1 : "Location et installation de tivolis" relatif à l'aménagement d'un marché provisoire et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet d'avenant au lot n° 1 : "Location et installation de tivolis relatif à l'aménagement d'un marché provisoire,
- VU l'avis de la commission de travaux,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'avenant au lot n° 1 : "Location et installation de tivolis" relatif à l'aménagement d'un marché provisoire.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'avenant avec l'entreprise SF PROTECTION titulaire du lot n° 1 : "Location et installation de tivolis" pour un montant de 6.548,10 Euros TTC ce qui porte le montant du marché de 150.090,82 Euros TTC à 156.638,92 Euros TTC.

- d'imputer la dépense correspondante au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 octobre 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS